



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARSAL

COMPTE RENDU de la
séance du 15 avril 2021

ORDRE DU JOUR

- 1a - Compte de Gestion 2020
- 1b - Compte Administratif 2020
- 1c - Affectation du résultat 2020
- 1d - Taux d'imposition 2020
- 1e - Budget Primitif 2020
- 2 - délibération complémentaire à la délibération du 4 février 2021
- 3 - demande de subvention maison CLOPES
- Questions diverses

Présents : Daniel Bonnefoy, Guy Métivier, Daniel Puigségur, Jean Pierre Rodriguez, Huguette Villelongue. Martine Babylon donne procuration à Guy Métivier.

Excusé : Fabrice Llabour

Huguette Villelongue est secrétaire de séance

La séance est ouverte à 14 h 30.

À la demande du maire un point est ajouté à l'ordre du jour sur la mise à disposition du SYDEEL des biens d'éclairage public.

1. Sont présentés et discutés les comptes 2020 et les éléments nécessaires à la mise en place du budget primitif 2021
 - 1a. Le compte de gestion 2020 est approuvé à l'unanimité.
 - 1b. Le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité.
 - 1c. L'affectation des résultats 2020, comportant un transfert des résultats de la section de fonctionnement à la section d'investissement, est approuvée à l'unanimité.
 - 1d. La proposition de relever de 2,1% les taux d'imposition de la taxe foncière est approuvée à l'unanimité.
 - 1e. La proposition de budget primitif 2021 est approuvée à l'unanimité.
2. Délibération complémentaire à la délibération du 4 février 2021 qui portait sur le choix du cabinet d'architectes 3ARCHI pour la construction de l'atelier municipal, concernant le montant des honoraires. Approuvée à l'unanimité.
3. Délibération pour demander des subventions pour terminer la réhabilitation du logement de la maison "Clopès", pour le montant du devis présenté, soit 18 000 € HT. Adoptée à l'unanimité.
4. Délibération pour la mise à disposition du SYDEEL 66 (Syndicat Départemental d'Energies de d'Electricité du Pays Catalan) des biens d'éclairage public, suite à l'adhésion à ce syndicat décidée en conseil le 26 novembre 2020. Approuvée à l'unanimité.

La séance est levée à 17 h 30